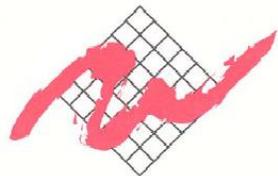


Statut des Femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (SWMENA)

Recherche sur le Maroc | Liberté de mouvement,
d'harcèlement et de violence - Sujet en bref

Ce projet est effectué par la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et l'Institut chargé des recherches relatives aux politiques de la femme (IWPR), et financé par l'Agence canadienne de développement international (CIDA)



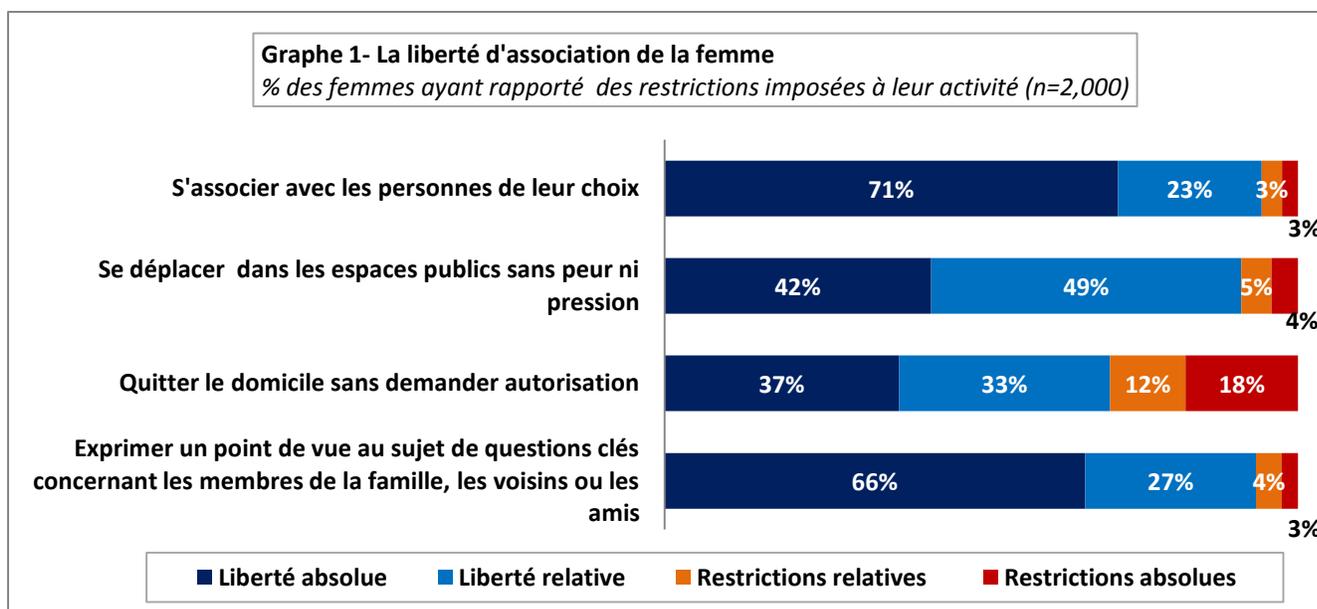
LA SITUATION DE LA FEMME EN MATIERE DE LIBERTE DE MOUVEMENT, D'HARCELEMENT ET DE VIOLENCE

Ce sujet en bref passe en revue les conclusions principales de l'enquête SWMENA effectuée au Maroc. L'enquête s'est en effet penchée, dans une partie, sur le degré de liberté que ressent la femme à se déplacer loin de toute pression exercée par la famille ou la société; elle s'est également attardée sur les attitudes relatives à la violence contre la femme et sur le degré de tolérance par la société de la violence domestique¹.

La femme dans les espaces publics

La capacité de la femme à se déplacer en toute liberté et sécurité dans les espaces publics vient à consolider sa capacité à participer pleinement à la vie civique, politique et économique de sa communauté. Ainsi l'enquête SWMENA a-t-elle interrogé la femme au Maroc sur la liberté ou la restriction qu'elle ressent à s'associer avec les personnes de son choix; à exprimer son point de vue au sujet de questions clés concernant les membres de la famille, les voisins ou les amis; à quitter son domicile sans demander autorisation; et enfin à se déplacer dans les espaces publics sans peur ni pression.

- Selon le graphe 1, près de trois quarts des femmes au Maroc (soit 71%) ressentent une liberté absolue à s'associer avec les personnes de leur choix, contre un quart (23%) qui ressentent une liberté relative. Toutefois, 6% des femmes se voient imposer des restrictions relatives ou absolues dans leur choix d'association.
- Plus de 9 femmes sur 10 (91%) ressentent une liberté relative ou absolue à se déplacer dans les espaces publics sans peur ni pression. Toutefois, 9% ressentent une restriction relative à se déplacer dans les espaces publics.
- La majorité des femmes ressentent une liberté absolue (66%) ou relative (27%) à exprimer son point de vue



¹ Entre décembre 2009 et janvier 2010, l'enquête SWMENA a porté sur 2000 femmes et 500 hommes au Maroc. L'enquête vise à évaluer le regard que porte la femme au Maroc sur soi en tant que membres de la société, de l'économie et la vie politique.

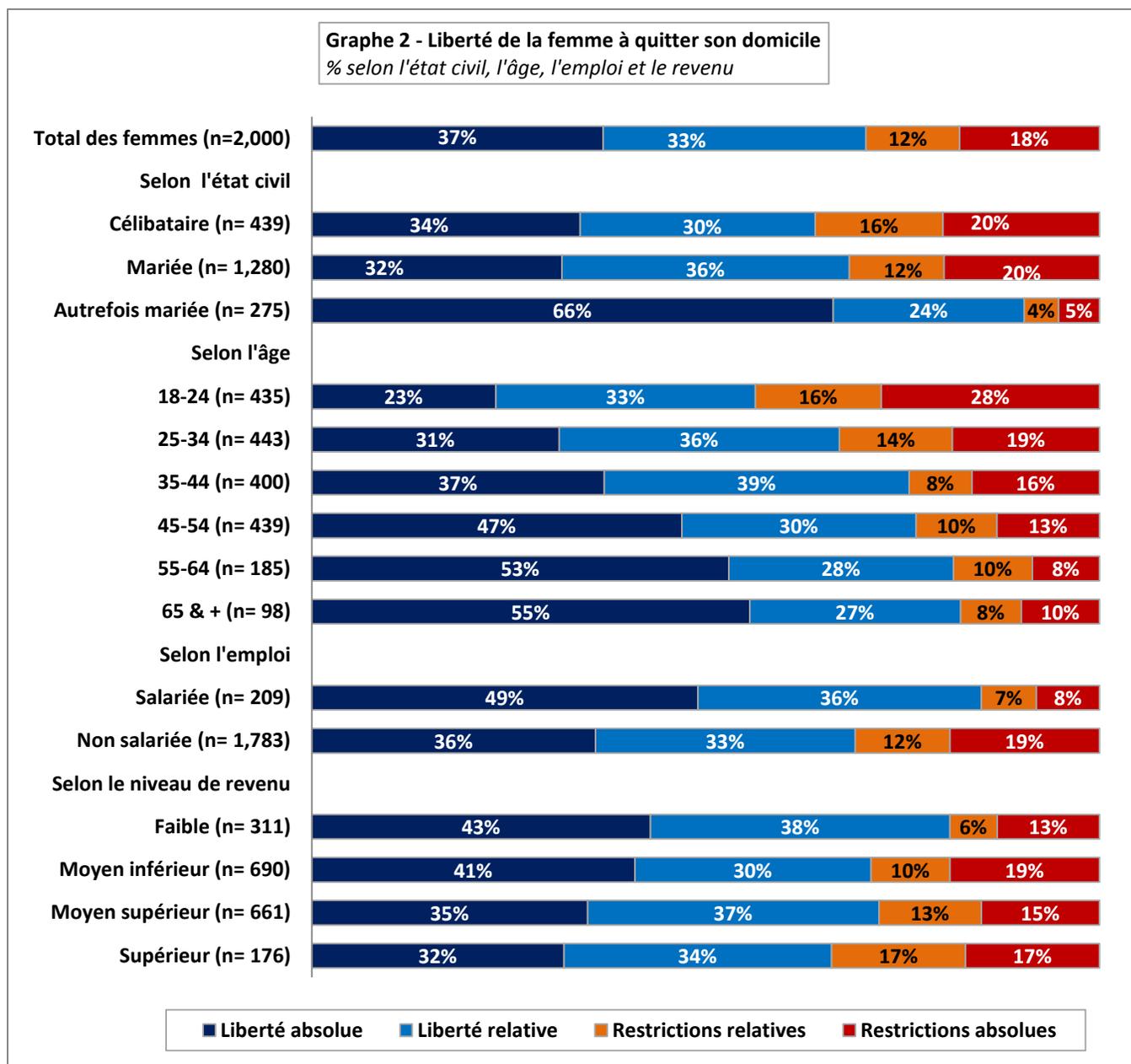
au sujet de questions clés concernant les membres de la famille, les voisins ou les amis. Par contre 7% ressentent une restriction relative ou absolue à ce faire.

- Au moins trois femmes sur 10 ressentent une restriction relative à quitter le domicile sans demander autorisation contre 37% des femmes (soit 4 sur 10) qui ressentent une liberté absolue à ce faire. Toutefois, les femmes âgées de plus de 55 ans se sentiraient plus libres à quitter leur domicile sans autorisation à comparer avec les femmes appartenant à la tranche d'âge 18-24 ans (54% contre 23% simultanément).

Selon le graphe 2, les différences constatées entre les femmes seraient notamment dues à une différence sur le plan de l'état civil, de l'âge, de l'emploi et du niveau de revenu².

- Il est trois fois plus probable pour les femmes mariées et célibataires que pour les femmes autrefois mariées de sentir une restriction totale ou absolue à quitter le domicile sans demander autorisation. Neuf sur 10 femmes autrefois mariées (soit 90%) ressentent une liberté relative ou absolue à quitter le domicile sans demander autorisation contre 68% des femmes mariées et 64% des femmes célibataires.
- A comparer avec les femmes âgées, les femmes jeunes rapportent davantage de restrictions imposées à leur liberté à quitter le domicile, ce qui laisse à constater que la liberté s'accroît avec l'âge. Il est deux fois plus probable pour les femmes âgées d'au moins 65 ans que pour celles âgées entre 18 et 24 ans de se sentir complètement libres à quitter le domicile (55% et 23% simultanément).
- Les femmes salariées sont plus enclines que les femmes non salariées à se sentir complètement ou relativement libres à quitter le domicile sans demander autorisation. La quasi moitié des femmes salariées soit (49%) se sent complètement libre à quitter la maison sans demander autorisation contre plus d'un tiers des femmes non salariées (36%).
- Deux femmes non salariées sur dix (19%) ressentent une restriction complète à quitter la maison sans demander autorisation, soit le double des femmes salariées (8%).
- Les femmes salariées gagnant un faible revenu ressentent une liberté totale ou relative à quitter la maison sans demander autorisation à comparer avec les femmes générant un revenu plus important.
- Plus d'un tiers des femmes à revenu élevé (34%) ressentent une restriction complète ou totale à quitter la maison sans demander autorisation à comparer avec 19% des femmes à faible revenu.

² Le niveau de revenue a été déterminé en fonction des réponses à la question suivante, "Laquelle parmi les réponses suivante reflète le mieux la situation financière actuelle de la famille/ du ménage". Les femmes ont été catégorisées comme suit: catégorie faible revenu si la réponse est "Le revenu est insuffisant", ou "Nous pouvons nous payer la nourriture"; catégorie revenu moyen inférieur si la réponse est " Nous pouvons nous assurer des repas équilibrés"; catégorie revenu moyen supérieur si la réponse est " Nous pouvons nous payer, la nourriture et les vêtements et faire quelques économies"; et enfin catégorie revenu supérieur si la réponse est "Nous pouvons nous payer des produits de luxe", ou "Nous pouvons nous payer tout".



L'enquête a interrogé les femmes qui ressentaient une restriction relative ou absolue à se déplacer dans les espaces publics sur les raisons qui sous-tendaient ces restrictions. Les réponses ouvertes ont été réparties dans plusieurs catégories. Chaque personne interrogée avait droit à trois réponses. Le tableau 1 retrace les cinq raisons principales avancées par le public.

- Parmi les réponses les plus fréquentes à raison de 25% les suivantes « il me faut demander l'autorisation de mon mari » ou encore « nos traditions ne permettent pas à une femme de sortir seule »; suivies à 21% d'une troisième raison soulevant le manque de sécurité.

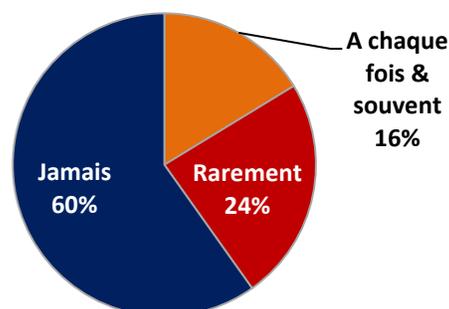
- La raison indiquant « une obligation religieuse » n'a été mentionnée que trois fois.

Tableau 1 – Raisons pour lesquelles les femmes ressentaient une restriction à se déplacer dans les espaces publics <i>% des femmes qui soulevaient des restrictions; cinq raisons principales établies par ordre décroissant et puisées dans les réponses des femmes</i>	Femmes (n=175)
Demander l'autorisation du mari	25%
La tradition interdit à la femme de sortir seule	25%
Manque de sécurité	21%
Les parents m'interdisent de sortir seule	16%
Ne sait pas/ Refuse de répondre	7%
Obligation religieuse	1%

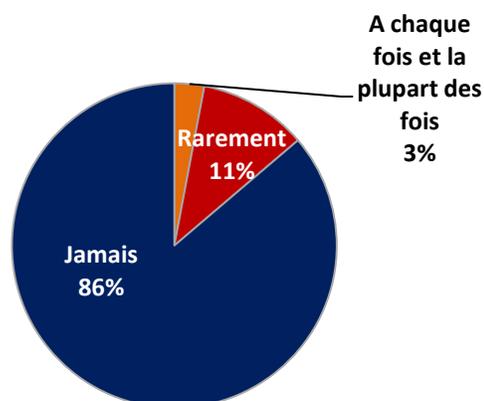
Les personnes interrogées ont répondu à une question sur leur expérience dans les espaces publics (marché local, descendre dans la rue, etc.) et plus particulièrement sur la fréquence des "bruits, commentaires ou gestes non désirés et suggestifs" ou des "touchers, pincements ou contacts physiques non désirés" produits par les hommes. En général, il s'est avéré que le contact physique non désiré était moins fréquent que les commentaires ou les bruits relevant d'un harcèlement.

- Selon le graphe 3, trois femmes sur cinq n'ont jamais été la cible de commentaires ou de gestes non désirés/suggestifs produits par des hommes. Près d'un quart des femmes soit (24%) rapporte que les hommes produisent rarement des commentaires non désirés/à caractère sexuel.
- Toutefois, une femme sur six (16%) a été la cible d'harcèlement la plupart des fois voire à chaque fois qu'elle se trouvait dans un espace public.
- Selon le graphe 4, seulement 3% des femmes ont rapporté avoir été la cible d'un toucher non désiré plus que rarement.
- Sept sur huit femmes (86%) affirment ne jamais avoir été la cible de contact physique non désiré en public.

Graphe 3 -Harcèlement dans les espaces publics
% de femmes ayant rapporté des bruits, commentaires ou gestes non désirés/suggestifs (n= 2,000)

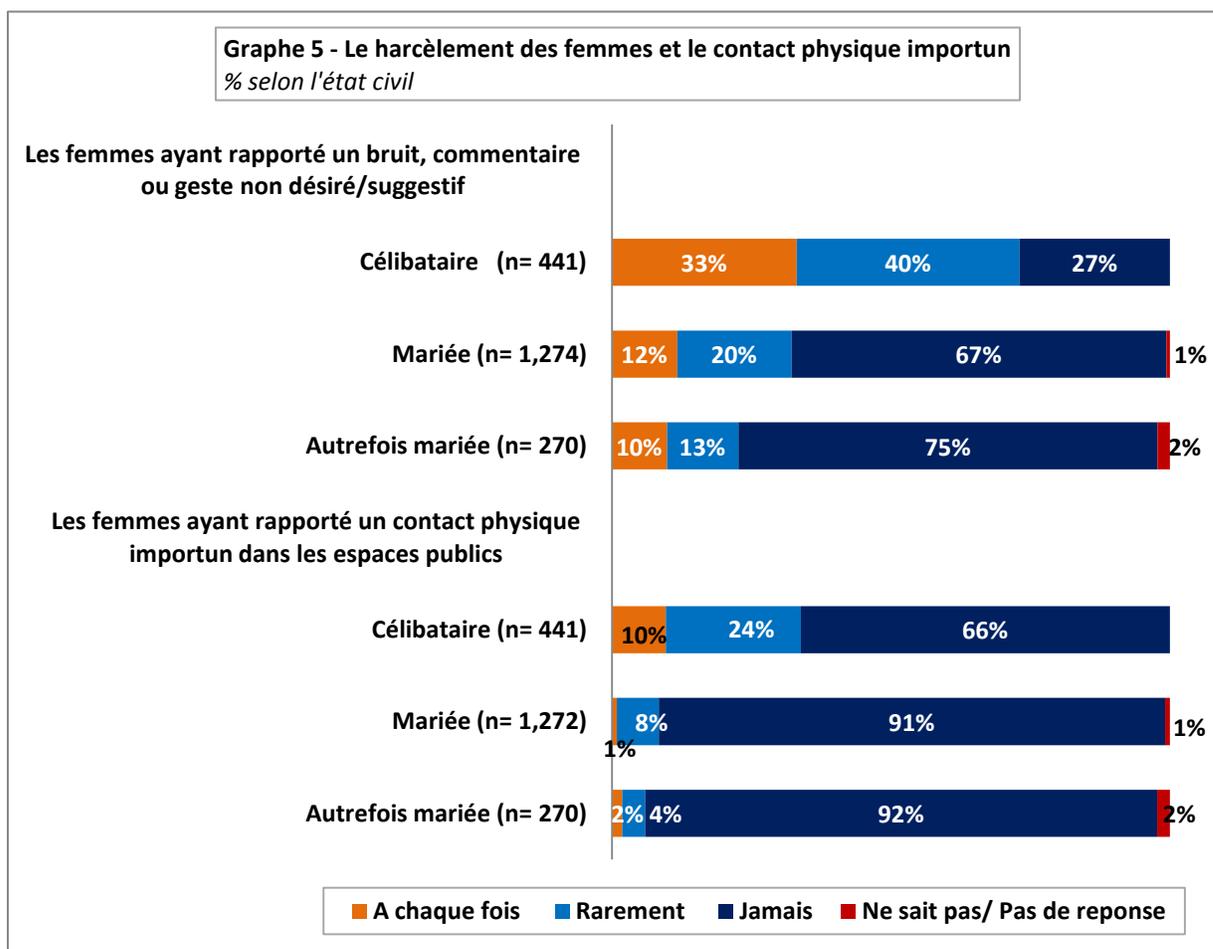


Graphe 4 - Contact physique non désiré dans les espaces publics
% de femmes ayant rapporté un contact physique non désiré dans les espaces publics (n= 2,000)



Selon le graphe 5, il existe de grandes différences selon que la femme soit célibataire, mariée ou autrefois mariée. En effet, les femmes célibataires sont plus sujettes aux commentaires non désirés/à caractère sexuel et au contact physique importun.

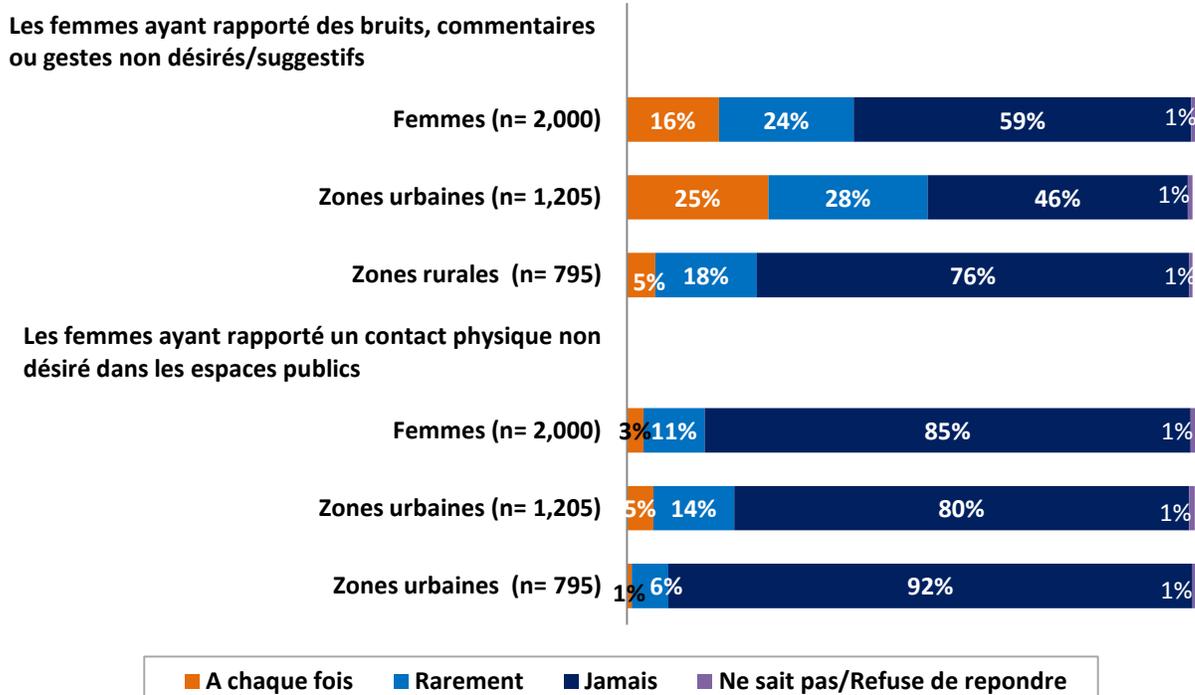
- Un peu moins que neuf femmes autrefois mariées sur dix (88%) et 87% des femmes mariées ont rarement ou jamais été la cible de commentaires non désirés/à caractère sexuel à comparer avec 67% pour les femmes célibataires.
- Souvent ou à chaque fois que les femmes célibataires se trouvaient dans un espace public, elles devenaient plus sujettes que les femmes mariées ou autrefois mariées aux commentaires importuns (10% pour les femmes célibataires contre 1% et 2% pour les autres respectivement).
- Une femme célibataire sur dix rapporte avoir eu droit à un toucher, pincement ou contact physique importun souvent ou à chaque fois qu'elle se trouvait dans un espace public. Par contre, les femmes mariées et autrefois mariées rapportent avoir été rarement ou jamais la cible d'un contact physique importun (91% et 92% simultanément).



Selon le graphe 6, les femmes dans les zones urbaines sont plus sujettes que les femmes dans les zones rurales aux commentaires non désirés/à caractère sexuel et au contact physique importun. Cela n'est pas surprenant puisque les zones urbaines tendent à être plus encombrées que les zones rurales.

- Près de 25% des femmes dans les zones urbaines sont sujettes aux commentaires et aux bruits suggestifs souvent ou à chaque fois qu'elles se trouvent dans un espace public à comparer avec 5% des femmes dans les zones rurales.
- 94% des femmes dans les zones rurales sont rarement ou jamais la cible de commentaires non désirés/à caractère sexuel à comparer avec uniquement 74% des femmes dans les zones urbaines.
- Les femmes dans les zones urbaines sont cinq fois plus sujettes que les femmes dans les zones rurales à être la cible de toucher ou de pincement la plupart des fois ou à chaque fois qu'elles se trouvent en public (5% et 1%).

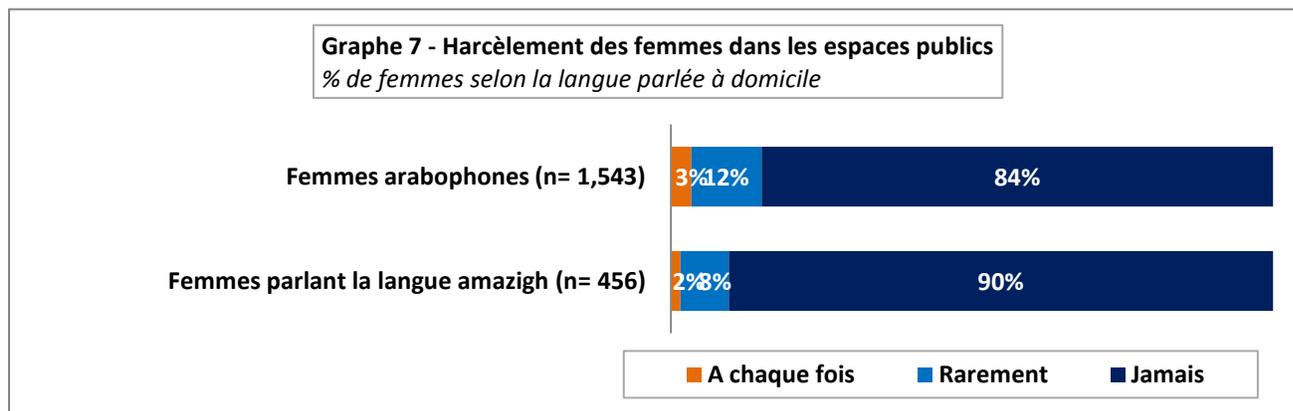
Graphe 6 - L'harcèlement des femmes et le contact physique non désiré
% des femmes dans les zones rurales/urbaines ayant rapporté un harcèlement sexuel et un contact physique dans les espaces publics



Quelques différences sont constatées entre l'expérience des femmes parlant Arabe et les femmes parlant Amazighs (graphe 7). À comparer avec les femmes arabophones, les femmes parlant Amazigh sont moins sujettes aux commentaires non désirés à caractère sexuel produits par les hommes. Cette constatation serait due au fait que les femmes Amazigh auraient une plus grande tendance à vivre dans les zones rurales où

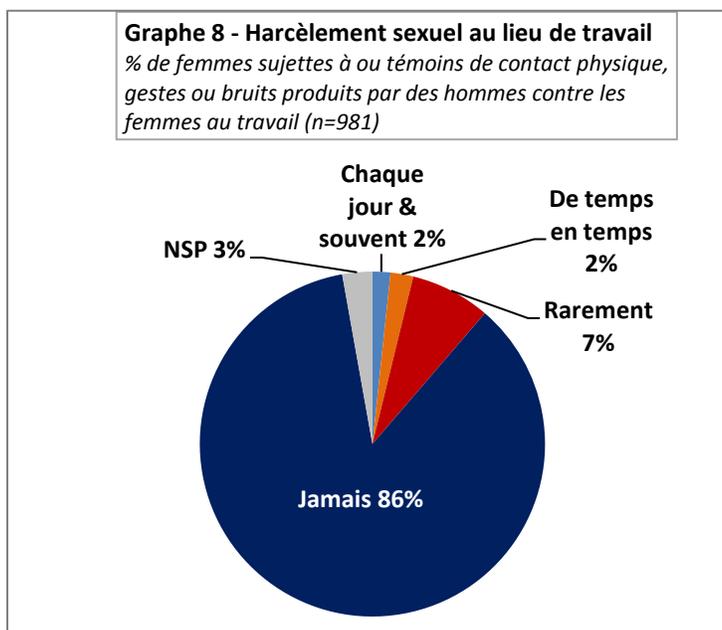
l'harcèlement serait moins présent selon les résultats de l'enquête. Au Maroc, 64% des femmes Amazigh vivent dans des zones rurales à comparer avec 39% des femmes arabophones (cf. graphe 6).

- Plus de neuf femmes parlant Amazigh sur 10 (soit 98%) ont rarement ou jamais été la cible de commentaires non désirés/à caractère sexuel produits par les hommes à comparer avec huit sur dix femmes arabophones (84%).

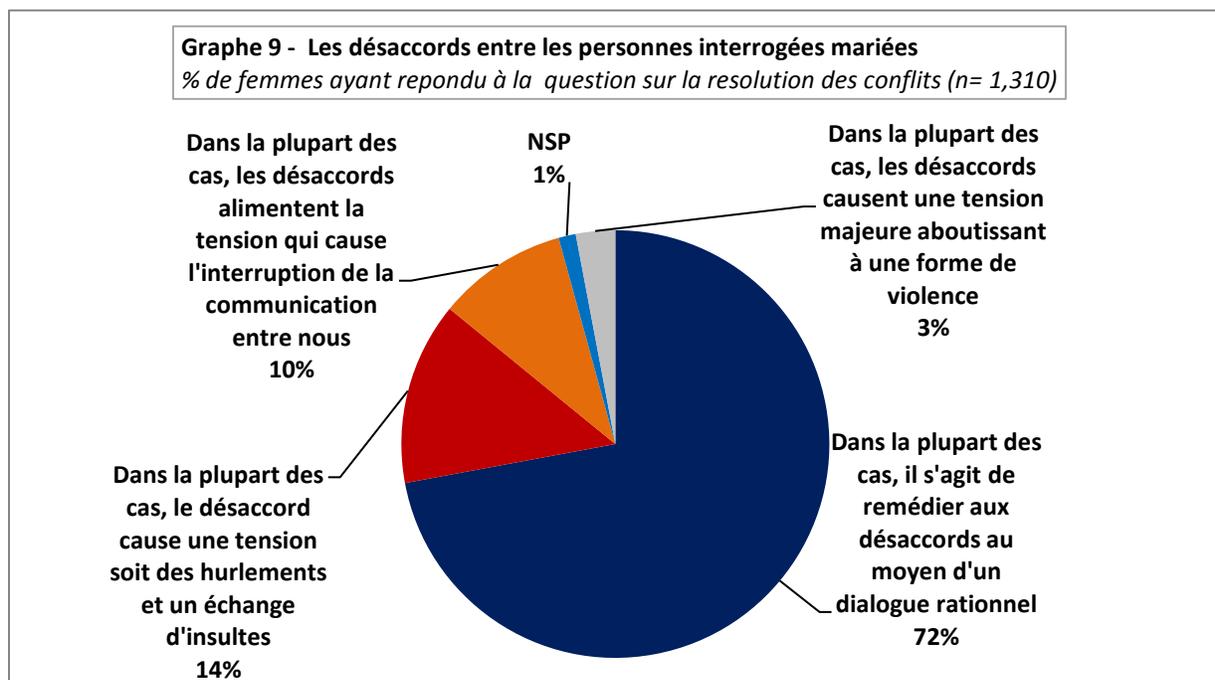


L'enquête n'a pas manqué de couvrir le lieu de travail où les Marocaines seraient victimes d'harcèlement. La question suivante a été adressée aux femmes interrogées "Lorsque vous êtes au travail, selon quelle fréquence les hommes se permettent-ils de produire des contacts physiques importuns, des bruits, des commentaires ou des gestes à votre égard ou à celui d'autres femmes?"

- Selon le graphe 8, 2% des femmes sont victimes d'harcèlement sexuel au travail à titre quotidien ou souvent. Ce pourcentage comprend à la fois l'harcèlement verbal et physique.
- 2% des femmes affirment être victimes de ce genre de comportement produit par des hommes de temps en temps et 7% affirment avoir rarement fait l'expérience d'un tel harcèlement.



- Heureusement plus de 8 femmes sur dix (86%) n'ont jamais été victime d'un harcèlement au travail.



Les femmes dans les espaces privés

L'enquête s'est renseignée sur les attitudes à l'égard de l'expérience avec les conflits dans la vie conjugale et la violence domestique au Maroc.

Les femmes mariées interrogées ont répondu à une question sur le moyen à suivre pour résoudre les scènes de ménage³.

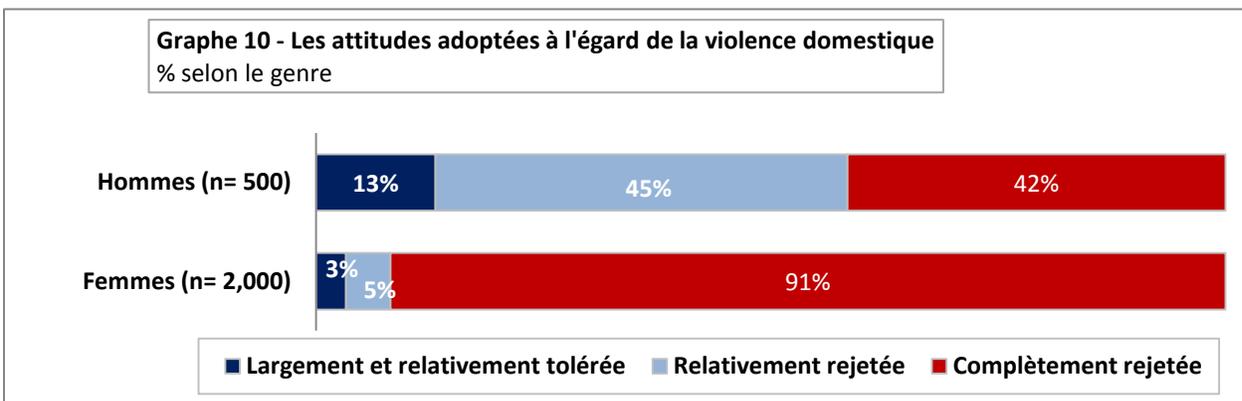
- Selon le graphe 9, les trois quarts des femmes interrogées (72%) optent pour le dialogue rationnel, 14% affirment que les désaccords aboutissent à des hurlements et à des insultes, et 10% considèrent que les désaccords causent l'interruption de la communication.
- Seules 3% des personnes interrogées ont affirmé que les désaccords aboutissaient à des actes de violence.

Les hommes et les femmes ont répondu à la question suivante: "Dans quelle mesure considérez-vous que la violence domestique ou l'agression physique exercée par les hommes contre les femmes est généralement tolérée ou rejetée par les personnes vivant dans votre quartier/région?"

Selon le graphe 10, il existe une grande différence constituée au niveau du genre sur le plan de l'attitude adoptée à l'égard de la violence domestique.

³ Plus spécifiquement la question posée était comme suit: "La vie conjugale ne manque pas de problèmes et de désaccords. En cas de désaccord avec le partenaire lequel parmi les scénarios suivants décrit-il le mieux l'approche que vous adoptez pour remédier au problème?"

- La majorité écrasante des femmes considère que la violence domestique est complètement rejetée (91%) contre moins de la moitié des hommes qui partagent cet avis (42%).
- Les Marocains sont quatre fois plus enclins que les Marocaines à considérer que la violence domestique est largement ou relativement tolérée (13% et 3%), et neuf fois plus à même de considérer que cette dernière est rejetée (45% et 5%).



L'enquête a demandé aux personnes interrogées de soulever les raisons pour lesquelles un mari pourrait agresser physiquement son épouse. Les réponses ouvertes ont été réparties en catégories. Chaque personne avait droit à cinq réponses. Les dix raisons principales citées par les femmes et les hommes sont établies au tableau numéro 2.

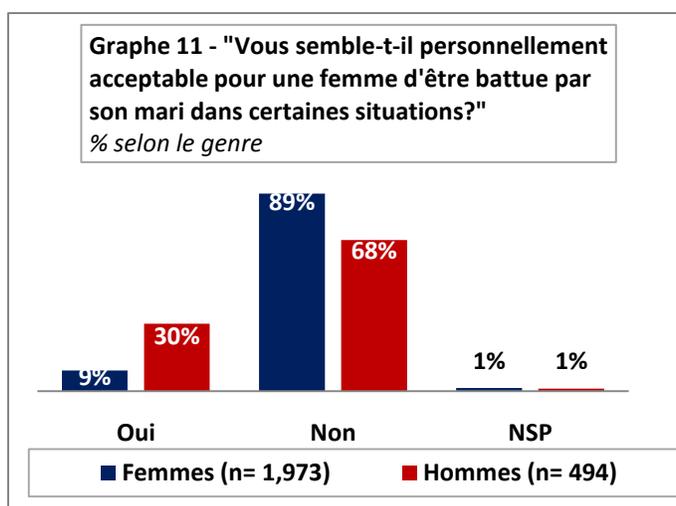
- En général, les hommes et les femmes avancent des raisons légèrement différentes pour justifier la violence domestique et à des fréquences différentes. Les femmes placent le manque de compréhension et de communication au niveau du couple en première position alors que les hommes le placent en deuxième position (45% des femmes et 36% des hommes). Selon 46% des hommes et 36% des femmes, la raison principale de la violence domestique serait que "l'épouse a commis une erreur/doit être punie".
- 22% des femmes contre 10% des hommes soulèvent l'alcoolisme et la toxicomanie comme étant une raison de la violence exercée par l'époux contre l'épouse.
- 18% des femmes contre 9% des hommes considèrent que le faible niveau d'éducation/intellectuel serait une raison justifiant la violence physique exercée par l'homme contre la femme.

Tableau 2 – Les causes de la violence domestique % des personnes interrogées; les dix raisons principales établies par ordre d'importance selon les réponses des femmes interrogées	Femmes (n=2,000)	Hommes (n=500)
Manque de communication/entente entre les époux	45%	36%
La femme a commis une erreur/mérite la violence/doit être punie	36%	46%
Époux alcoolique	22%	10%
Pauvreté	20%	20%
Le mari souffre d'une condition mentale/problème psychique	12%	4%
Faible niveau d'éducation	9%	18%
Manque de préparation à la vie de couple	5%	4%
Ignore la raison	3%	4%
Raisons culturelles/ admis dans certaines communautés ou traditions/ éducation de la personne	2%	0%
Manque de confiance	2%	5%
Raisons religieuses	1%	1%

Selon 1% des Marocaines et quelque 30% des Marocains (soit trois sur dix) il serait personnellement acceptable pour un mari de battre sa femme (Graphe 11).

En plus des questions d'ordre général permettant de savoir si les personnes interrogées trouvaient acceptable pour un mari de battre sa femme, l'enquête s'est concentrée sur six situations spécifiques justifiant un tel comportement:

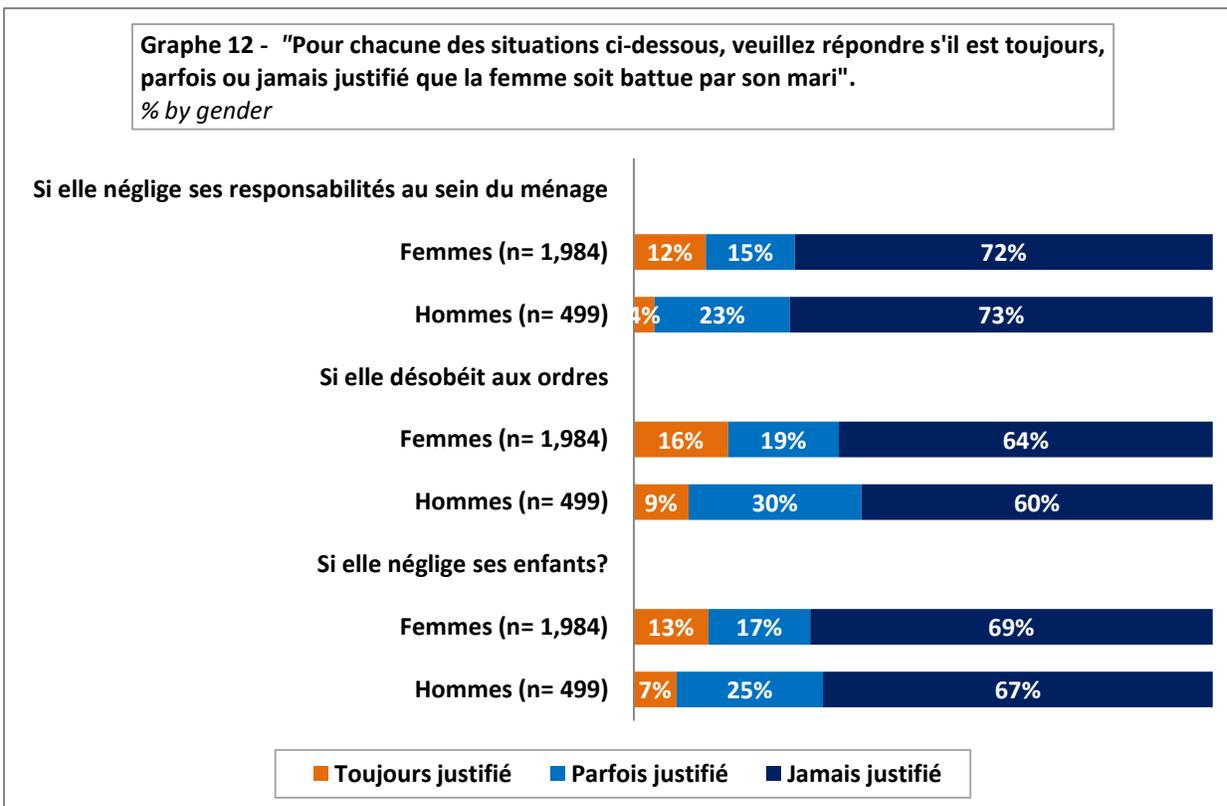
- Elle néglige ses responsabilités au sein du ménage
- Elle désobéit aux ordres
- Elle néglige les enfants
- Elle cherche à imposer son point de vue
- Elle sort sans avertir son mari
- Elle refuse de faire l'amour



Le graphe 12 répartit trois parmi ces raisons en fonction du genre. Le comportement est similaire pour les trois autres raisons avancées par les personnes interviewées. Il est à noter que lorsque les personnes interrogées ont répondu à la question sur la tolérance de la violence dans un cadre spécifique, il s'en est trouvé que les femmes et les hommes seraient plus enclins à justifier la violence domestique.

- La violence domestique est surtout tolérée lorsqu'une femme "désobéit aux ordres de son mari" ou si "elle sort sans l'avertir". Près d'un tiers des personnes interrogées ont affirmé que la violence domestique serait parfois ou souvent justifiée dans ces situations.

- 27% de femmes et 27% d'hommes ont convenu qu'il serait parfois ou toujours justifié qu'un mari batte sa femme si elle néglige les responsabilités du ménage.



- 30% de femmes et 32% des hommes ont affirmé qu'il serait relativement ou toujours justifié pour les hommes de battre leurs femmes si elles négligent les enfants.

Le graphe 13 répartit trois de ces raisons en fonction du niveau de l'éducation de la femme. Les résultats étaient pareils pour les trois autres raisons avancées par les personnes interrogées.

- Dans chaque situation, plus les femmes étaient éduquées moins elles acceptaient la violence domestique sur base des justifications avancées.
- Les femmes d'un niveau éducatif inférieur ou inexistant, considéraient à raison de 30% à 40% qu'il était toujours ou parfois justifié qu'un mari batte sa femme pour la raison avancée.
- Le seuil de tolérance régressait toujours ou parfois pour atteindre 4% ou 6% parmi les femmes ayant atteint le niveau d'enseignement secondaire ou supérieur.

Graphe 13 - "Pour chacune des situations ci-dessous, veuillez répondre s'il est toujours, parfois ou jamais justifié qu'une femme soit battue par son mari".
% selon le niveau de l'éducation

